

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 12 mai 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers : Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert et Serge Gauthier.

Absences motivées : Michel Bergeron et Françoise Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 2014 et des assemblées extraordinaires du 30 avril 2014.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9370 à 9393 au montant de 13 109.37 \$ et les prélèvements numéro 1183 à 1197 au montant de 4 374.79 \$, adoption des comptes à payer au 30 avril 2014 au montant de 2 249.37 \$ et des salaires payés pour un montant de 19 895.46 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Adoption de l'état des activités financières au 30 avril 2014.
 - 11.2 Dépôt des écritures de journal.
 - 11.3 Facturation pour services incendie à des non-résidents lors d'un accident.
 - 11.4 Autorisation de construction d'un édifice commercial.
 - 11.5 Autorisation d'implantation du sentier Nord-Sud du Club Quad Papineau.
 - 11.6 Pompiers volontaires – Pétition pour gyrophare.
 - 11.7 Nomination d'un représentant au CCU.
12. Varia
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller, Claude Joubert, déclare l'assemblée ouverte à 19h37.

2014-05-083

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Gauthier que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-05-084

Approbation du procès-verbal du 14 avril 2014.

Il est proposé par Serge Villeneuve que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-05-085

Approbation du procès-verbal du 30 avril 2014.

Il est proposé par Serge Villeneuve que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-05-086

Approbation du procès-verbal du 30 avril 2014 – États financiers.

Il est proposé par Claude Joubert que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire – États financiers du 30 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Ménage, réparer le lavabo et peindre le plancher de la caserne.

Barrer le chemin Prud'homme.

Flush des bornes.

Branchement aqueduc pour la nouvelle maison d'Alain Lavergne.

Réparer 2 bris d'aqueduc au 334, rue Principale. Changé 2 sellettes.

- **Du directeur des incendies**

20 Avril- Alarme incendie au 532, rue Notre Dame à Montebello. 8 pompiers présents.

24 Avril- Appel d'accident impliquant un orignal sur l'autoroute 50 au kilomètre 209.5 direction EST dans le secteur Bonsecours mais c'est Papineauville qui couvre la direction EST.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2014-05-087

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 30 avril 2014 et des salaires payés pour un montant de 19 895.46 \$

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-04-2014 AU 30-04-2014) payés par les chèques numéros 9370 à 9393 au montant de 13 109.37 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1183 à 1197 pour un montant de 4 374.79 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 30 avril 2014 : 19 895.46 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2014-05-088

Adoption de l'état des activités financières.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil accepte l'état des activités financières tel que présenté sujet à la vérification du vérificateur de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2014-05-089

Dépôt des écritures de journal.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal accepte les écritures comptables au journal général.

Adopté à l'unanimité

2014-05-090

Facturation pour services incendie à des non-résidents lors d'un accident.

ATTENDU QUE des frais sont facturés aux citoyens non-résidents de la municipalité lors de l'utilisation des services incendie;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE ces frais sont de différents montants selon les municipalités causant ainsi une confusion et des délais dans les réclamations aux assurances;

ATTENDU QU' un problème est soulevé quant à l'interprétation à donner suite au jugement de la cour d'appel en date de février 2001 quant à permettre aux municipalités d'imposer une tarification si le service des pompiers est appelé à ne combattre qu'un incendie sans que la santé et la vie d'une personne ne soit en danger;

ATTENDU QUE nous comprenons que les pompiers sont aussi des décarcérateurs, car dans le cas de la ville de Richmond, les pompiers avaient utilisé les pinces de décarcération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett demande au comité d'incendie de la MRC de Papineau d'étudier la possibilité d'uniformiser les coûts d'utilisation des services incendie lors des sorties pour toutes les municipalités de la MRC de Papineau;

ET QUE le comité d'incendie de la MRC de Papineau clarifie et informe toutes les municipalités quant à la facturation en regard de la raison de l'intervention et de l'utilisation ou non des pinces de décarcération.

Adopté à l'unanimité

2014-05-091

Autorisation de construction d'un édifice commercial.

ADVENANT QUE la demande de changement d'usage d'un terrain de 6,8 ha, appartenant à la Municipalité de Fassett, soit autorisée par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

ATTENDU QUE le terrain visé est situé au Sud de l'Autoroute 50 et à l'Est de la Montée Fassett sur une partie des Lots 50-P et 49-P;

ATTENDU QUE le règlement de Contrôle Intérimaire de la MRC Papineau autorise les usages de type commercial sur le côté Est de la Montée Fassett;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE la municipalité de Fassett autorise la compagnie Cité Gestion Inc. à construire un bâtiment commercial d'une superficie de 7 000 pieds carrés minimum suite à la signature d'une entente de vente ou de location à long terme.

Adopté à l'unanimité

2014-05-092

Autorisation d'implantation du sentier Nord-Sud du Club Quad Papineau.

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué aux Transports du temps, en partenariat avec la Fédération québécoise des clubs Quads (F.Q.C.Q.), les clubs d'utilisateurs, les intervenants de chaque région ainsi que le CRÉ réalisent présentement une étude pour l'aménagement d'une autoroute permanente pour les amateurs de Quads, à la grandeur de la province de Québec, qui devrait être terminée nous l'espérons le plus tôt possible;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- CONSIDÉRANT QUE ce projet devra être conforme à la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q. chapitre V-1.2) et être approuvée par le Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déterminer la situation géographique de ce corridor qui traverse le Québec de part en part;
- CONSIDÉRANT QU' un tracé final a été proposé pour le sentier Nord-Sud, le long de la Montée Fassett, par le Club Quad de Papineau;
- CONSIDÉRANT l'échéancier très serré de ce projet pour obtenir des subventions;
- CONSIDÉRANT les retombées touristiques et économiques qu'assurera l'aménagement d'un tel réseau dans notre région;
- CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de l'Autoroute 50 a amené une dévitalisation de la route 148 à laquelle les municipalités de cette route doivent trouver des solutions et que ce projet représente une solution;
- CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Papineau devra respecter les exigences du Ministère des Transports à tous les niveaux;
- CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Papineau devra respecter le tracé de contournement des bassins de traitement des eaux usées de Fassett avec clôture aux endroits spécifiés tel qu'indiqué sur le plan en annexe-1;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

- QUE la Municipalité de Fassett autorise conditionnellement le Club Quad Papineau à aménager un sentier Nord-Sud le long de la Montée Fassett, autour des bassins de traitement des eaux usées Fassett, tel que présenté sur le plan en annexe-1 et parallèle au Nord de la voie ferrée de la compagnie Québec/Gatineau incluant la traverse de la voie ferrée au garage municipal, voir en annexe-2 le plans de signalisation de Québec /Gatineau pour la traverse au garage municipal de Fassett;
- QUE le sentier de contournement des bassins de traitement des eaux usées doit être construit aux frais du Club en évitant de faire des dommages permanents, notamment en ne coupant aucun arbre ayant 10 centimètres et plus de diamètre;
- QUE l'autorisation, donnée ici, est résiliable en tout temps par la municipalité advenant le mauvais comportement des membres utilisateurs et/ou des inconvénients pouvant être jugés trop grand pour le reste de la population.

Adopté à l'unanimité

2014-05-093

Pompiers volontaires – Pétition pour gyrophare.

- CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgences, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;
- CONSIDÉRANT QU' un gyrophare vert, permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT QU' ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;

CONSIDÉRANT QU' un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

CONSIDÉRANT QU' une pétition de 2775 signatures en appui au projet sera bientôt déposée à L'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett appuie le regroupement dans ces revendications auprès de L'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

Adopté à l'unanimité

2014-05-094

Nomination d'un représentant du CCU.

ATTENDU QUE Monsieur Yvon Lambert n'est plus conseiller municipal;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Yves Pagé a été nommé conseiller municipal en novembre 2013;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal nomme Monsieur Yvon Lambert à titre de représentant des citoyens au Comité consultatif d'urbanisme,

QUE le Conseil municipal nomme Monsieur Jean-Yves Pagé à titre de représentant du conseil municipal au Comité consultatif d'urbanisme,

ET QUE les deux nouveaux représentants soient nommé pour une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité

Varia

Question posées par les membres.

2014-05-095

Levée de l'assemblée

20h45 Il est proposé par Serge Villeneuve que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.